

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 mars 2022

Approbation du compte de gestion 2021 et du compte administratif 2021

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2021 du Receveur Municipal et le compte administratif 2021 du budget commune qui font apparaître les résultats suivants :

- Excédent d'investissement	379 183,43€
o Restes à réaliser en dépenses	1 523 576,80€
o Restes à réaliser en recettes	278 743,70€
- Excédent de fonctionnement	2 635 953,59€

Affectation des résultats

Vu les résultats figurant au compte administratif 2021, section de fonctionnement excédent de 2 635 953,59€ et section d'investissement excédent de 379 183,43€ et considérant que le montant du besoin de financement de la section d'investissement se situe à 865 649,67€, le conseil municipal affecte le résultat de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement compte 1068 : 865 649,67€

Affectation du solde à l'excédent reporté : 1 770 303,92€

Vote des taux d'imposition

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2022.

Ils s'élèveront donc à

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,12%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,45%

Plan de formation des élus

Il est décidé de reconduire le dispositif adopté en 2021 et d'inscrire une allocation de 3 500€ en 2022 pour la formation des élus communaux.

Subventions 2022

Le conseil municipal arrête le montant des subventions attribuées aux différentes associations.

Budget primitif 2022

Le conseil municipal a adopté le budget primitif 2022 qui s'équilibre en fonctionnement à 4 842 369,92€ et en investissement à 3 548 056,72€.

Principaux crédits nouveaux pour investissements 2022

- Gros travaux sur bâtiments communaux 150 000,00€
- Cimetière-colombarium 350 000,00€
- Acquisitions foncières 350 000,00€
- Rue Pasteur 100 000,00€
- Accessibilité arrêts de bus 50 000,00€
- Voirie 196 246,92€
- Aires de jeux 50 000,00€
- Vidéoprotection 50 000,00€
- Eclairage public 25 000,00€
- Etude nouvelle école élémentaire 100 000,00€
- Etudes centre bourg et rue de la Gare 100 000,00€
- Matériel et mobilier 130 000,00€

Décisions financières

- Modification prix de cession des terrains rue Pasteur : Le conseil municipal a décidé de modifier le prix de chacune des 5 parcelles situées rue Pasteur.

- Acquisition terrain secteur Saint-Vincent : Le conseil municipal décide d'acquérir la parcelle B n°538 sise secteur Saint-Vincent.
- Demande participation au titre des amendes de police : Le conseil municipal a décidé de solliciter le soutien financier du Conseil Départemental de l'Indre au titre des recettes des amendes de police pour la réalisation d'un aménagement de sécurité au droit de la piscine municipale afin de réduire la vitesse des automobilistes.
- Demande Fonds de concours : Le conseil municipal a décidé de solliciter l'obtention d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole pour la mise en accessibilité des 2 arrêts bus situés rue Pasteur.

Le Maire,



Gilles CARANTON